

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 19 février 2021

Votation communale

Nous vous rappelons que les citoyennes et citoyens de Villeret doivent se prononcer, le 7 mars prochain, sur une demande de crédit d'engagement de CHF 6'195'000.- dont CHF 1'846'600.- à charge de la commune. Ce crédit permettra de procéder aux travaux prévus par le plan d'aménagement des eaux du ruisseau du Bez et pour l'assainissement de la route de la Combe-Grède. Le projet d'aménagement du ruisseau du Bez ainsi que la réfection de la route de la Combe-Grède font l'objet d'une votation commune car d'une part, le ruisseau se situe à deux endroits sous la route communale, et d'autre part, les travaux engendrés par l'aménagement du ruisseau vont inmanquablement créer des dégâts supplémentaires à la chaussée et aux infrastructures. Il est donc indispensable de réfectionner le chemin parallèlement à l'aménagement du cours d'eau. Le plan d'aménagement des eaux a été accepté par l'assemblée communale du 29 juin 2020, il est maintenant nécessaire de se prononcer sur le crédit de ces travaux. Le dossier complet peut être consulté au bureau communal, sur rendez-vous, ou sur le site Internet de la commune (Administration/Votations/7 mars 2021).

Il nous a été signalé que quelques enveloppes de vote ne contiennent pas le bulletin pour la votation communale. Nous prions les personnes concernées de nous en faire part en téléphonant à l'administration communale au : 032 941 23 31 ou en adressant un courrier électronique à : admin@villeret.ch, un bulletin leur sera adressé.

Villeret, le 17 février 2021

Administration communale